

BULLETIN SEMESTRIEL

Janvier 2024



Saint Pierre
de Chartreuse



CHERS CHARTROUSSINS,

Notre village de Saint-Pierre de Chartreuse évolue, se transforme, est « en transition ». Des commerces se créent, des nouvelles activités se développent : la nouvelle extension d'Oreade, la diversification de Raidlight, le GAEC du Clos Perrier qui élargit sa production, Les Jardins de Chamechaude qui construisent un atelier de transformation, L'Étape qui est devenue L'Étape Suivante, Le Hibou Gourmand qui est devenu La Cuche à l'Assiette, l'Hôtel Le Saint-Pierre qui est devenu Le Caprice du Guiers, La transmission des Petits Jardiniers, la création de la Ferme des Petites Cornes, la reprise de L'Auberge du Charmant, la nouvelle fabrique de glaces et sorbets « L'Éclat des Cimes », la nouvelle distillerie du Grand Som « Les Sauvagesses », l'ouverture de la Librairie-Bar, la création de « La Télécabine 1346 » aux Essarts, la Ferme Michel Chance, le food truck « Ô Ch'ti Galibot », la nouvelle entreprise « Charlotte et les Chérubins », la librairie « Bulles en Chartreuse », le projet de création de logements dans l'ex-complexe immobilier du Grand Som à La Diat, le projet d'installation de la compagnie de Yoann Bourgeois dans le village, le projet d'activités ludiques et sportives de Benoit Koch, un projet de bar associatif, un projet de colocation seniors... Les associations culturelles (Pic Livre, Les Endimanchés, Le Comité d'Animation, Mich'alait...) débordent de projets d'évènements et d'animations ! Je suis admiratif du dynamisme de notre village, de ses habitants, de ses associations et de ses entreprises.

La Chartreuse est un territoire qui bouge : par l'engagement de ses habitants, par l'énergie associative, par la vitalité des villages. Alors, osez entreprendre, innovez, venez avec vos idées, sortez des sentiers battus ! Le village réussira sa transition si nous oeuvrons tous ensemble dans la même direction, avec la même vision. Je tiens à vous remercier, tous, pour votre engagement dans la vie de notre village. Avec toute l'équipe municipale, je vous souhaite tous nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2024 : Beaucoup de bonheurs, de douceurs, et la pleine réussite dans les projets que vous entreprendrez. Ces propos sont tirés du discours que j'ai prononcé à l'occasion des vœux de la Municipalité qui se sont tenus ce samedi 6 janvier 2023. Vous retrouverez l'intégralité du discours dans la Lettre municipale de janvier 2024.



Stéphane GUSMEROLI,

Maire de Saint-Pierre de Chartreuse,
Vice-président au Parc de Chartreuse,
Président de Nordic Isère.

L'information municipale et l'écoute des habitants :

Chaque mois, nous publions la « Lettre de Saint-Pierre de Chartreuse », pour vous informer sur les décisions prises en Conseil Municipal, sur les projets de la Commune et sur la vie du village. Vous pouvez recevoir cette lettre par email ou venir récupérer un exemplaire papier directement à la mairie. Chaque année, des « plans-projets municipaux » sont adoptés par délibération, pour recenser les actions et projets à étudier et à mener par les élus : le dernier plan-projets a été voté en avril 2023, il est consultable sur le site internet de la mairie.

Des ateliers ou des réunions publiques sont organisés pour échanger avec les habitants ou avec les Associations sur des sujets particuliers. Les habitants qui le souhaitent peuvent organiser des réunions de hameaux ou désigner des correspondants de hameaux. Pour plus d'information, vous pouvez contacter Jeanne Gerondeau (Conseillère municipale).



Pour nous permettre de vous rencontrer, des permanences sont organisées par les élus (sur rendez-vous) :

- Stéphane GUSMEROLI, le Maire
tous les samedis matin entre 8h et 10h.
- Cécile LASIO, Adjointe déléguée au tourisme
tous les samedis matin de 9h et 12h.
- Dominique CABROL, Adjointe déléguée à l'urbanisme
tous les vendredis de 10h à 12h.
- Claire GARCIN-MARROU, Conseillère municipale en charge des affaires sociales,
tous les samedis (sauf jours fériés) de 9h à 11h.

NOUVEAU APPLI. "illiwap"

"Suivez l'actualité et recevez les alertes de la commune"

Pour télécharger l'application gratuite,
"Flashez le QRCode avec un smartphone"



Retrouvez-nous sur :





AMÉNAGEMENT DU PARVIS DE LA MAISON DU PARC DE CHARTREUSE / OFFICE DE TOURISME SUR LE PLAN DE VILLE



Le parvis est maintenant quasiment terminé, grâce à un chantier parfaitement mené par les Services techniques communaux, le maître d'œuvre Alpétudes et l'entreprise de travaux Toutenvert. Quelques finitions seront réalisées ce printemps. Les végétaux et les arbres ont été plantés début décembre, avec notamment un arbre offert par le Parc naturel régional de Chartreuse : un pommier "attrape gourmand" âgé de 2 ans, variété unique de Chartreuse (il produira des fruits légèrement sucrés et parfumés avec une chair fine et blanche, à déguster de novembre jusqu'à février/mars). Cet aménagement a été réalisé par la Commune, avec un financement de l'État, du Département de l'Isère, de la Communauté de Communes et du Parc de Chartreuse. La pierre restaurée et installée à l'angle du parvis sera le support de l'effigie en bronze de Léon Auscher (qui était initialement à La Diat). L'inauguration de la stèle est prévue le dimanche 19 mai 2024, à l'occasion des Fêtes de la Chartreuse. La place accueille cet hiver la patinoire, pour la joie des enfants, habitants et visiteurs de notre village-station !



Stèle de Léon Auscher

MAISON DE SANTÉ



Les travaux de construction de la Maison de santé au rez-de-chaussée de l'Ancienne mairie se poursuivent. L'ouverture au public est prévue cet automne 2024.



RÉNOVATION DE LA SALLE SAINT-MICHEL

Le Conseil municipal a décidé de céder au Département de l'Isère le bâtiment communal, anciennement la Cure du hameau et plus récemment foyer de ski fond / salle hors-sac / gîte d'étape, pour l'aménager en espaces annexes du Musée Arcabas, avec des premiers travaux de rénovation urgente : reprise de la charpente-couverture, réalisation d'une isolation thermique performante, traitement des présences d'amiante et de plomb dans le bâtiment. L'Association Ski Saint-Hugues-les-Egax pourra continuer à disposer du rez-de-chaussée du bâtiment, pour la fonction de salle hors-sac, pendant la période d'activité de l'espace ski nordique. En parallèle, la Commune pourra engager l'opération de rénovation de la Salle Saint-Michel, en 2024/2025, grâce aux subventions apportées par l'État, la Région Auvergne Rhône-Alpes, le Département de l'Isère, et le produit de cette vente.



RÉSEAU DE CHALEUR À SAINT-HUGUES DE CHARTREUSE

La Commune a décidé la mise en œuvre d'un réseau de chaleur bois dans le hameau de Saint-Hugues de Chartreuse, pour desservir l'école, le Musée Arcabas, la Salle Saint-Michel, l'ancienne Cure, et d'autres bâtiments proches. Sous la forme d'une délégation de service public, le réseau de chaleur devrait être mis en service l'hiver 2025/2026.



ÉCOLE ET SERVICES PÉRISCOLAIRES

Le Conseil municipal a adopté les nouveaux tarifs de la cantine scolaire et de la garderie périscolaire, avec une augmentation de 10 % pour la cantine et de 5 % pour la garderie périscolaire, pour tenir compte de l'inflation (ils n'avaient pas évolué depuis 2018). Grâce à un dispositif de tarification sociale des cantines proposé par le Gouvernement, un tarif spécifique de 1 € sera appliqué aux familles dont le quotient familial CAF est inférieur ou égal à 1000 €. Le Département de l'Isère a alloué une subvention de 50 % à la mairie pour le financement d'un vidéoprojecteur et d'un Espace Numérique de Travail dans le cadre du projet « Territoires Numériques Educatifs » déployé dans notre école des 4 montagnes à Saint-Hugues de Chartreuse. L'Espace Numérique de Travail « ONE » sera mis en place prochainement pour toute l'école, à destination des familles et des enseignants. Le dispositif Territoires Numériques Educatifs (TNE) déploie des équipements numériques, des ressources pédagogiques et des dispositifs de formation, et vise à tester, à grande échelle, la mise en œuvre de la continuité pédagogique, à réduire la fracture numérique, et à favoriser l'innovation et transformer notre système éducatif.



SÉCURITÉ ET GESTION DES RISQUES

Notre Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est en cours de finalisation. Le PCS s'intègre dans l'organisation générale des secours : il constitue un outil complémentaire au dispositif ORSEC pour aider le maire à apporter une réponse de proximité à tout événement de sécurité civile. Il concerne les mesures de sauvegarde de la population, à l'exclusion de toute mission opérationnelle relevant du secours. Ce document est arrêté et mis en œuvre par le maire, et transmis aux services de la Préfecture. Joint à ce bulletin municipal, vous trouverez le Document d'Information Communal concernant les Risques Majeurs (DICRIM) pouvant survenir sur la commune. Il vous permet de prendre connaissance de ce qu'il convient de faire dès lors qu'une alerte vous est transmise via l'application « Illiwap ». Vous trouverez à l'accueil de la Mairie, un Plan Familial de Mise en Sureté qui vous permet de vous préparer en amont de la survenance d'un risque. Un travail a été engagé avec le SDIS de l'Isère dans le cadre de leur mission de conseil concernant la Défense Extérieure Contre l'Incendie. Un arrêté a été pris par le Maire identifiant les Points d'Eau Incendie (publics et privés) opérationnels sur la commune. Ce document est consultable en Mairie.



AFFAIRES SOCIALES



Les orientations portées par la compétence « affaires sociales » sont de natures diverses : problématiques des personnes vulnérables et précaires, des seniors, des habitants dans leurs préoccupations quotidiennes et en lien avec les institutions « sociales » - alimentation, logement, niveau de vie, accès aux droits, accès aux services (mobilité, numérique, loisirs...) - , problématiques liées à l'accueil de la différence (situation de paupérisation, accueil des réfugiés...). Suite au questionnaire adressé aux habitants âgés de plus de 65 ans pour mieux appréhender leurs besoins et attentes, de nombreuses actions sont actuellement menées à destination des seniors du village. L'embauche d'Aurélie Jouve au sein des services de la Commune pour un an, et qui accompagne Claire Garcin-Marrou dans la conduite des actions sociales du CCAS, permet la poursuite des actions initiées depuis le début du mandat : transport à la demande, livraison colis-repas, trajets pour la distribution alimentaire et lien avec le Bus France Service en présence hebdomadaire. L'agente social soutient les actions du CCAS notamment sur l'organisation des festivités de Noël. Enfin, elle participe à la réflexion pour l'amélioration du quotidien de nos Aînés, dans le cadre de ses missions. Un enjeu majeur sur notre village est celui de la présence et de la disponibilité des aides à domicile, via l'association ADMR ou en direct. Les demandes évoluent sur des présences en veille de nuit par exemple. Une réflexion est donc en cours concernant la structuration et le maillage de ces professionnels avec nos habitants en demande, en lien avec les professionnels de santé. La démarche se poursuivra sur 2024 en lien avec les institutions notamment le Département de l'Isère. Pour faire face aux situations d'isolement, dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde (PCS), la Commune recense les personnes « vulnérables » c'est-à-dire celles et ceux d'entre vous qui auraient besoin d'une attention particulière en cas de sinistre, de plan canicule, de situation délicate. Merci de vous signaler. Parmi les sujets de préoccupation, est fortement remontée la question de l'habitat pour les seniors. Sur ce sujet, une des pistes d'évolution soutenue par la Commune est l'implication de Fiona Maillet, une habitante de Saint-Pierre de Chartreuse, qui étudie actuellement la faisabilité d'un projet spécifique de résidence de colocations seniors. Pour ce faire, elle conduit une étude pour mieux cerner les besoins. Si le sujet vous intéresse et que vous ou un de vos proches avez ce type de besoin, vous pouvez la contacter : mailletfiona@gmail.com / 07 86 84 77 72. La question de l'habitat social devient une préoccupation majeure sur le village : besoin de logements accessibles pour des personnes seules notamment ou de faible capacité de revenus, besoin d'un logement d'urgence sur la commune pour les situations d'urgence, des situations transitoires...



Des ateliers numériques ont été mis en place par la commune et menés par l'équipe du Bus France Service. Ils ont eu lieu de septembre à novembre (6 séances) et seront reconduits en 2024, suivant les besoins et demandes. Le dispositif PASS EAU et ECO-EAU a été mis en œuvre sur 2023 pour une première édition, et sollicité par une dizaine d'habitants. Un lien a été amorcé avec l'école des 4 montagnes lors du repas de Noël 2023 sur les activités à partager, les transmissions à mettre en lumière et les liens avec les acteurs du village, en vue de constituer un socle de la Mémoire de Saint Pierre de Chartreuse.



MOBILITÉ

La Commune assure depuis 2021 un service de « transport à la demande », destiné à tout administré senior ou personne vulnérable identifiée par le CCAS. Il s'agit de trajets en minibus 9 places, à titre gracieux. Les créneaux possibles à ce jour sont le lundi après-midi et le jeudi matin. Pour plus d'information, contacter Aurélie Jouve en mairie.



Pour permettre d'accéder aux stations de ski du Planolet et de Saint-Hugues/Les Egaux cet hiver depuis le village, la Commune met en place un service de transport à la demande gratuit sur réservation en ligne jusqu'à 30 min avant le départ :

saintpierredechartreuse.fr/ski-alpin/transport-hivernal-a-la-demande

Le service est proposé tous les jours pendant les vacances de Noël 2023, les samedis et dimanches de janvier 2024 (si les stations de ski sont ouvertes) et tous les jours pendant les vacances de février 2024 (même si les stations de ski sont fermées).

Dans le cadre de ses actions pour favoriser le partage de la voiture sur le territoire, le Parc naturel régional de Chartreuse a fait l'acquisition d'un véhicule 5 places afin de l'intégrer à la flotte de véhicules en autopartage de la SCIC Citiz Alpes Loire. En partenariat avec la Mairie de Saint-Pierre de Chartreuse, ce véhicule sera installé dans le centre du village. Pour rappel, une station avec un minibus 9 places est déjà implantée sur la commune depuis 2021, accessible à tous. Ce nouveau service d'autopartage permettra d'offrir une solution alternative à la mobilité individuelle pour les habitants et pour les visiteurs. Cette opération permettra d'expérimenter une première station d'autopartage classique (véhicule 5 places) au sein du massif de Chartreuse, pendant une durée de 18 mois (durée de l'expérimentation).



SIGNATURE DU « PACTE D'AMITIÉ CHARTREUSE »

Le Pacte d'amitié Chartreuse, qui réunit les communes ayant accueilli une distillerie de Chartreuse s'est à nouveau élargi le 27 novembre 2023. La Ville de Paris rejoint ainsi Marseille, Tarragone, Voiron, Saint-Laurent-du-Pont, Entre-Deux-Guiers et notre Commune de Saint Pierre de Chartreuse. Il est le moyen d'exprimer notre attachement commun au Massif de Chartreuse, aux Chartreux et au savoir-faire unique de la liqueur Chartreuse.





EAU ET ASSAINISSEMENT

Dans le contexte actuel de réchauffement climatique et du risque de sécheresse qui s'amplifie, la préservation de la ressource en eau et l'accès à l'eau potable représentent des enjeux majeurs de société. Nous avons engagé depuis 2020 un plan de rénovation de nos réseaux d'eau, parfois âgés de plusieurs dizaines d'années et donc très vétustes : à Cherlieu, aux Cottaves/Guillets/Revol, route des Hameaux. Sous le coup d'une obligation préfectorale de mise en conformité du système d'assainissement, il nous faut maintenant rénover notre station d'épuration et corriger les défauts du réseau d'assainissement, qu'ils soient en parties publiques ou en parties privées. L'amélioration du système d'assainissement doit permettre de réduire les rejets dans nos rivières (pour rappel, le Guiers Mort a été classé en 2021 « rivière sauvage » pour son caractère exceptionnel).



Le Conseil municipal a adopté des nouvelles règles de tarification de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC), avec une mise en application à compter du 1er octobre 2023. La PFAC est une participation financière, qui permet de financer l'évolution des équipements publics d'assainissement (réseaux collecteurs, station d'épuration, ...). Le raccordement aux réseaux publics de collecte est obligatoire dans le délai de 2 ans à compter de la mise en service du réseau public de collecte. Les immeubles situés en contre-bas devant installer une pompe de relevage sont également considérés comme desservis et, par conséquent, soumis à l'obligation de raccordement. Nous avons aussi adapté le règlement communal d'assainissement, pour nous donner les moyens de mieux contrôler les installations sur la commune et de mettre en œuvre les procédures et pénalités nécessaires pour leur mise en conformité. Ce règlement est entré en application le 1er janvier 2024, et nous invitons tous les Chartroussins à engager sans attendre les travaux nécessaires de mise aux normes de leurs installations, pour le bénéfice de notre environnement. Des contrôles des installations privées d'assainissement et des dispositifs de gestion des eaux pluviales (infiltration, rétention avant raccordement au réseau public...) seront effectués. En cas d'installations non conformes et de non-réalisation des travaux pour y remédier, des pénalités financières seront appliquées.

DÉCHETS SAUVAGES

Le 30 septembre 2023, l'Association Chartreuse a réuni une cinquantaine de bénévoles pour remonter et évacuer les déchets entassés à proximité du Guiers Mort sur le site de l'ancienne décharge route de Perquelin. À l'aide de 5 brouettes, des dizaines de sacs cabas, des pioches, une disqueuse, une belle chaîne humaine de plus de 50m, ce sont ainsi 15 m³ de déchets qui ont pu être récoltés. Nous rappelons que toute personne déposant des déchets en pleine nature mais aussi au pied des containers de déchets s'expose à une amende de 135€. Pour une montagne plus propre, nous vous remercions pour votre participation citoyenne.



POLITIQUE LOGEMENT ET HÉBERGEMENT TOURISTIQUE

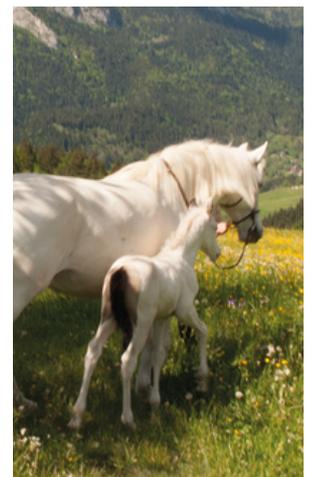


À Saint-Pierre de Chartreuse, 54 % des logements sont utilisés comme résidences secondaires et laissés pour beaucoup, partiellement voire totalement, vacants. Ces logements induisent pourtant des coûts similaires aux résidences principales pour la collectivité (entretien et création des réseaux routier, d'eau potable, d'assainissement, déneigement...) mais génèrent peu d'avantages pour la commune (implication des propriétaires dans la vie locale, maintien du nombre d'enfants scolarisés, retombées économiques locales...). De manière plus générale, l'occupation partielle d'autant de logements pose problème car, en parallèle, nous avons beaucoup de demandes de logements à l'année que nous ne pouvons pas satisfaire. C'est autant de personnes qui quittent le village ou de personnes qui ne peuvent pas s'installer. Nous avons aussi un manque de logements touristiques. Le Conseil municipal a ainsi décidé une majoration de 50 % de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires à compter de 2024 pour se donner les moyens de modifier cette situation. Cette disposition, qui n'existait pas précédemment, a été permise par un décret du 26 août 2023 inscrivant 3690 communes de zone urbaine, littorale ou de montagne (dont Saint-Pierre de Chartreuse) en « zone tendue ». Nous avons bien conscience que cette décision pourrait porter préjudice à quelques personnes qui subiraient cette situation. Face à cela, plusieurs solutions existent : Mettre son logement en location à l'année pour favoriser l'implantation durable de nouveaux foyers sur la commune ; mettre son bien en location touristique et en obtenir le classement pour améliorer la qualité et la capacité d'accueil touristique sur notre commune ; mettre son bien sur le marché ou encore demander une remise gracieuse (totale ou partielle) de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires auprès des services fiscaux. Un article plus complet sur la mise en œuvre de ces différentes solutions est paru dans la Lettre municipale de janvier 2024.



ANIMATIONS CULTURELLES ET FESTIVES

De nombreuses animations ont eu lieu cet été 2023, qui ont connu un grand succès. La saison s'est terminée fin octobre par un week-end complet d'animations « au pas du cheval », grâce à l'initiative de Jeanne Gerondeau, des associations locales Les Endimanchés, PhotoSom, Pic Livre, du Musée Arcabas et d'Isère Cheval Vert. Le dimanche 22 octobre, en organisant « Un beau Dimanche à Saint-Pierre », l'association Isère Cheval Vert a fêté le premier circuit officiel équestre à Saint-Pierre de Chartreuse, fer de lance du projet de traversée équestre de la Chartreuse, aujourd'hui suivi par les autres Communes du Parc de Chartreuse.





AVENIR DE LA STATION

Le 21 septembre 2023 est née l'Association Nouvelles Traces en Chartreuse, qui regroupe des bénévoles et des acteurs locaux du tourisme, et aura pour objet cet hiver 2023/2024 d'exploiter des téléskis sur le secteur du Planolet et valoriser les activités qui sont en lien avec la station. La Municipalité de Saint-Pierre de Chartreuse soutient cette initiative, qui doit permettre de maintenir l'activité ski alpin dans l'attente d'un projet de plus long terme de transition de nos villages-stations des deux Saint-Pierre. Vous pouvez adhérer à l'Association et apporter votre pierre à cette belle dynamique collective, en devenant bénévole ou même partenaire financier (contact : nouvellestracesenchartreuse@gmail.com). En parallèle, il nous faut préparer l'avenir et envisager la suite pour les saisons suivantes. Notre vision pour Saint-Pierre de Chartreuse : un village-station, lieu de destination, un camp de base pour vivre et découvrir la Chartreuse, offrant des activités diversifiées avec du ski alpin à sa « juste place ». Nous vous invitons tous, habitants, propriétaires, bénévoles, commerçants, socio-professionnels, hébergeurs, entreprises locales, artisans, élus, partenaires institutionnels, à travailler ensemble sur ce projet d'avenir. Il nous faut viser un modèle viable et attractif, avec une station qui donne bien accès au haut de la station, qu'est La Scia et Le Creux de La Neige. L'enjeu est de construire un budget réaliste et de nous concentrer sur un périmètre raisonnable. Il s'agira de définir un projet opérationnel, phasé et chiffré. Le schéma proposé doit permettre de générer de la capacité de réinvestissement sur de la diversification, et développer de nouveaux produits ne remettant pas en cause les équilibres. Pour la période des 5 prochaines années, il ne sera pas raisonnable de décider maintenant d'investissements lourds de rénovation/transformation des remontées mécaniques. Nous avons quelques mois pour construire un projet cohérent avec la vision de notre village-station et notre positionnement touristique. Une première réunion, ouverte à tous, a eu lieu le lundi 4 janvier 2024 à la salle hors sac du Planolet.



En parallèle, la Commune conduit différents projets d'amélioration de l'accueil et de développement touristique : aménagement du parvis devant la future Maison du Parc / Office de tourisme Cœur de Chartreuse, aménagement de boucles de sentiers inter-hameaux, création de sentiers équestres, rénovation des panneaux d'information touristique et de signalétique, aménagement de la salle Saint-Michel à Saint-Hugues de Chartreuse en une salle multi-activités 4 saisons, participation au comité de site du Domaine de Chamechaude, aménagement de la base de loisirs de la Diat en lien avec le projet de réhabilitation du complexe immobilier du Grand Som par la société Anahome, déploiement d'une « Microfolie » dans le bâtiment de l'ancienne mairie, déploiement de programmes d'animations hiver et été « en fête » dans le village, mise en place de deux services de transport hivernal à la demande, mise en gestion de la patinoire synthétique et du snack de La Diat, accompagnement des porteurs de projets touristiques, des hébergeurs, des propriétaires et gestionnaires de meublés de tourisme...



EXPRESSION DES CONSEILLERS N'APPARTENANT PAS À LA MAJORITÉ MUNICIPALE

En 2021, la commune de Saint-Pierre de Chartreuse a quitté le SIVOM de Chamechaude et repris la compétence ski nordique, faisons de même pour le ski alpin et laissons ces 2 compétences à la Communauté de Communes sur le reste du territoire. En matière de ski alpin, la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse a montré son incompétence à gérer un domaine skiable : Un million d'euros d'emprunt pour équilibrer les charges d'exploitation ; L'abandon de l'exploitation de l'axe Village-la Scia lors de l'hiver très enneigé 2021-2022, conduisant à un chiffre d'affaires dérisoire ; L'échec des délégations de service public lancées en 2022 et 2023 en décourageant les auteurs d'offre ; Sa décision ne plus exploiter le ski dans notre commune. D'ailleurs lorsque la commune avait transféré sa compétence à la Communauté de Communes à la suite de la dissolution des syndicats intercommunaux (SIVU, Collet d'Allevard, Sept Laux) dans le cadre de la loi NOTre ; c'était pour préserver l'intégrité de notre domaine skiable. Maintenant, il faut d'abord redémarrer sur un domaine plus restreint, avec un stade débutant à 1300m, des possibilités de ski entre 1300m et 1800m, un site prometteur pour les activités estivales. Reprendre cette compétence, c'est préserver l'activité économique et la vie du village en arrêtant la fermeture d'entreprises de commerces et le départ de résidences secondaires vers d'autres stations. Et nous n'aurons que peu d'emprunts à reprendre : les installations sur la commune étant amorties en 2025. Nous pourrions alors lancer une Délégation de Service Public avec un espace débutant remonté à 1300 m d'altitude et un départ du centre du village. Et si nous montrons une vitalité et une volonté pour ce faire, alors des subventions publiques seront accessibles pour aider le concessionnaire. Prenons l'exemple de Saint-Gervais, et des Gets où une télécabine permet d'accéder à un site intermédiaire aux environs de 1300m lieu d'activités estivales. Reprenons la compétence ski alpin et ayons la volonté d'entreprendre, à l'image de Léon Auscher et Auguste Villard.

Yves GUERPILLON
(Liste « Village 4 saisons, J'Y CROIS »)



➤ Août - 2023



Feu d'artifice fête du 15 août, UCC
Crédit photo Christine GUIMARON



Concours Régional de chevaux de trait comtois
Crédits photos Christine GUIMARON

➤ Septembre - 2023



Les folies Biergères, ferme du Clos Perrier
Crédits photos Déborah WELTER

➤ Octobre - 2023



Equus Cartusia
Crédits photos Marie LORENZIN

➤ Décembre - 2023



Marché de Noël, Comité d'animation
Crédit photo Sylvie PECH et Christelle MARIDET

➤ Décembre - 2023



Nocturnes patinoire de Saint-Pierre de Chartreuse
Crédit photo Sylvain GUILMIN



Feu d'artifice du 30 décembre, l'UCC
Crédit photo Christine GUIMARON

Jeudi 18 janvier :

Les rendez-vous de l'Attrape Mots - à 18h30 - Salle hors sac, Saint-Pierre de Chartreuse

Dimanche 21 janvier :

Coupe du Dauphiné "Grand Prix du Chartrousin", Ski nordique - Domaine de Chamechaude, Col de Porte

Mercredi 24 janvier :

La Grande Odyssée WF 2024 - à 14h00 - Domaine de Chamechaude, Col de Porte

Samedi 27 janvier :

Scène ouverte - à 19h00 - Aux ateliers du Cucheron, Col du Cucheron

Samedi 27 et dimanche 28 janvier :

Raidlight winter trail - Saint-Pierre de Chartreuse

Sculpture sur glace - Plan de Ville, Saint-Pierre de Chartreuse

Vendredi 2 février :

Concert "Quai des Palabres" - à 19h30 - Restaurant l'Étape Suivante, Saint-Hugues de Chartreuse

Samedi 3 et dimanche 4 février :

Stage de chant - De 9h30 à 17h00 - Salle hors sac, Saint-Pierre de Chartreuse

Vendredi 9 février :

Cinéma itinérant, Cinébus - À partir de 18h et 20h - Salle des arts, Saint-Pierre de Chartreuse

Vendredi 23 février :

La Nocturne avec RFFR - à 20h - Restaurant l'Étape Suivante, Saint-Hugues de Chartreuse

Le 13, 20, 27 février et 5 mars :

Nocturnes de ski alpin station du Planolet - à 19h, Saint-Pierre de Chartreuse

Les jeudis 15, 22, 29 février et 7 mars :

Bal folk des 4 jeudis - De 18h à 21h - Salle hors sac, Saint-Pierre de Chartreuse

Vendredi 1er mars :

Concert "Zicossème" - à 19h30 - Restaurant l'Étape Suivante, Saint-Hugues de Chartreuse

Dimanche 3 mars :

Festival "BD Bulles et Flocons" 2ème édition - De 10h à 19h - Salle du conseil, Salle des arts, Salle des associations, Saint-Pierre de Chartreuse

Samedi 16 mars :

Concert "Autour de Lucinda avec Barefoot lano" - à 20h - Restaurant l'Étape suivante, Saint-Hugues de Chartreuse

Du 16 au 17 mars :

Finale du SAMSE National tour de biathlon - Domaine de Chamechaude, Col de Porte

Dimanche 17 mars :

Restitution de stage de chants traditionnels et concert - Salle des associations, Saint-Pierre de Chartreuse

Dimanche 24 mars :

Matinée vente de boudin de l'ACCA - Plan de Ville, Saint-Pierre de Chartreuse



MARCHÉ

Tous les dimanches matin
Plan de ville, Saint-Pierre de Chartreuse



PATINOIRE ÉPHÉMÈRE

Plan de Ville - Saint-Pierre de Chartreuse
Hors vacances scolaires :
Les mercredis de 14h à 18h - Les vendredis nocturne de 16h à 22h - Les samedis et dimanches de 11h à 18h (soirées spéciales animations)

Vacances scolaires :

Tous les jours de 11h à 18h (soirées spéciales animations & nocturnes les mercredis, vendredis, et samedis)



OÙ EST L'OBJET INSOLITE ?

Du 16/12 au 7/01 et du 10/02 au 10/03
Vitrines - Saint-Pierre de Chartreuse



CHALLENGE DES NOCTURNES DE CHARTREUSE

À partir du 10 janvier : 29ème édition
4 dates en Chartreuse pour allier ski de fond de compétition et convivialité.
Inscription : 06 70 76 68 62



EXPOSITIONS

Du 01/02 au 23/02 : "Les gens qui ont fait la Chartreuse" Salle des associations - Saint-Pierre de Chartreuse
Du 26/02 au 02/03 "Photosom" Salle des arts - Saint-Pierre de Chartreuse



MAIRIE DE SAINT-PIERRE DE CHARTREUSE



Nous contacter :

Tel : 04 76 88 60 18
(répondeur l'après-midi)

accueil@saintpierredechartreuse.fr

8 Place de la Mairie
38380 ST-PIERRE DE CHARTREUSE



Nos horaires :

Du mardi au samedi de 8h30 à 12h00



Suivez l'actualité de votre commune sur :



PAGE FACEBOOK :
@MairiedeSaintPierredeChartreuse



PAGE INSTAGRAM :
@saint_pierre_de_chartreuse



SITE INTERNET :
saintpierredechartreuse.fr



APPLICATION ILLIWAP :
Station : Saint Pierre de Chartreuse



Saint Pierre de Chartreuse

Directeur de publication : Stéphane GUSMEROLI

Responsable de la rédaction : Stéphane GUSMEROLI

Conception graphique et mise en page : Lucie BOUVET

Crédits photos : Jérôme BARRIS, Stéphane GUSMEROLI, Eric DAVIAUD, Lucie BOUVET, Christine GUIMARON, Sylvain GUILMIN, Sylvie PECH, Christelle MARIDET, Marie LORENZIN, Station de ski le Planaolet, Déborah WELTER, Charlotte HEYRMAN, Pixabay.